

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE LA VOIE DES MONTS

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 19 juillet 2013, une enquête publique qui sera ouverte du **mercredi 04 septembre 2013 au lundi 07 octobre 2013 inclus**, dans les communes de GRUGIES et CASTRES sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de la Voie des Monts sur le territoire des communes de GRUGIES et CASTRES présentée par la société ECOTERA dont le siège social est situé 521 boulevard du président Hoover, 59 000 LILLE.

Le projet est composé de 5 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW et d'une hauteur de 150 mètres sur le territoire des communes de GRUGIES et CASTRES.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de GRUGIES et CASTRES ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de GRUGIES, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société ECOTERA au 521 boulevard du président Hoover, 59 000 LILLE.

M. Claude BAGUE, enquêteur vacataire, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. François ATRON, ingénieur divisionnaire des T.PE, en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Claude BAGUE siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 04 septembre 2013	14h30-17h30	GRUGIES
Samedi 14 septembre 2013	9h30-12h30	CASTRES
Jeudi 19 septembre 2013	14h-17h	GRUGIES
Mardi 01 octobre 2013	14h-17h	CASTRES
Lundi 07 octobre 2013	9h-12h	GRUGIES

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02 011 LAON Cedex), dans les mairies de GRUGIES et CASTRES et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYYT

